DLP 11-6-60 056372

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8ème année n° 19

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

1ère - 2ème Editions n° 9
3ème Edition n° 6
4ème Edition n° 7

8 juin 1960

AVERTISSEMENT

CARPOCAPSE

Zones I,II,III,IV

En raison de l'accroissement du volume des fruits, le traitement préconisé le 18 mai cesse d'être efficace.

Dans certains vergers ce traitement très lavé par les récentes pluies n'a d'ailleurs pas été renouvelé. Or, les captures de carpocapse continuent régulièrement; la ponte et, par voie de conséquence, l'apparition des jeunes chenilles persistent de façon constante.

Les arboriculteurs ont intérêt à assurer de façon permanente la protection de la future récolte.

INFORMATIONS

Zones I,II,III,IV

OIDIUM du POMMIER

Renouveler les traitements en évitant l'emploi du soufre dans les situations chaudes.

VER du POIREAU

Le "ver" est la larve d'un papillon : la Teigne du poireau. Il ronge les feuilles, pénétrant parfois jusqu'au plateau.

Protéger les semis, puis les plants mis en place, en pulvérisant une solution de :

D.D.T. - Roténone - Parathion - Malathion

Les oignons étant également parasités, les traiter dans les mêmes conditions.

MOUCHE de l'OIGNON

Pulvériser 2 fois à 10 jours d'intervalle une bouillie au :

Diazinon - Malathion - Parathion - Dipterex

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON P 323

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.